

CARTE D'IDENTITÉ

Uniquement sur RDV par internet sur pommeritlevicomte.fr

Rubrique CNI/PASSEPORT

- Pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr
- **1 photo d'identité** conforme de - de 6 mois (ne pas couper la photo, ni la coller)
- **Restitution de l'ancienne carte d'identité = GRATUIT**

**Si perte (déclaration en mairie) ou vol (déclaration en gendarmerie)
= 25 € de timbres fiscaux**

- **1 justificatif de domicile** de - de 1 an ou le dernier avis d'imposition
- **Copie intégrale de l'acte de naissance** (- de 3 mois) pour une 1ère demande, perte ou en cas de vol

Sauf si votre mairie de naissance a dématérialisé la délivrance de ses actes.

- Justificatif du nom d'usage :

Pour les femmes mariées = un acte de mariage de - de 3 mois,

Pour les femmes veuves = un acte de décès du conjoint de - de 3 mois.

Pour les personnes sous-tutelle, le jugement de mise sous tutelle.

Présence obligatoire : du demandeur majeur,

Du mineur accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité

Pour les personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans) : une attestation écrite, la pièce d'identité et un justificatif de l'hébergeant.

Pour les enfants : en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non présent pour l'établissement de la carte. Si pas de jugement : attestation sur l'honneur de séparation et de garde alternée signé des deux parents.

Mardi : 9h - 13h / Mercredi 9h - 12h30 et 14h00 - 16h30 / Jeudi 9h - 13h

Vendredi 9h - 13h et 14h - 17h / Samedi 9h - 13h



Mairie
8, place du Centre
22200 Pommerit Le Vicomte

Ti-Kêr
8, plasenn Kreiz-kêr
22200 Pañvrïd Ar Beskont

Tél. 02 96 21 74 39
www.pommeritlevicomte.bzh

Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.

PASSEPORT

Uniquement sur RDV par internet sur pommeritlevicomte.fr

Rubrique CNI/PASSEPORT

- Pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr
- **1 photo d'identité** conforme de - de 6 mois (ne pas couper la photo, ni la coller)
- **1 timbre fiscal** : achat du timbre : timbres.impots.gouv.fr
 - * de 86 € pour les majeurs
 - * de 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans
 - * de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- **Restitution de l'ancien passeport** si renouvellement

En cas de vol : déclaration en gendarmerie

S'ils existent : jugement de divorce, de tutelle

Original des pièces suivantes :

- **1 pièce d'identité**
- **1 justificatif de domicile** de - de 1 an ou le dernier avis d'imposition

Présence obligatoire : du demandeur majeur,

Du mineur accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité

Pour les personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans) : une attestation écrite, la pièce d'identité et un justificatif de l'hébergeant.

Pour les enfants : en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non présent pour l'établissement de la carte. Si pas de jugement : attestation sur l'honneur de séparation et de garde alternée signé des deux parents.

Mardi : 9h - 13h / Mercredi 9h - 12h30 et 14h00 - 16h30 / Jeudi 9h - 13h

Vendredi 9h - 13h et 14h - 17h / Samedi 9h - 13h



Mairie
8, place du Centre
22200 Pommerit Le Vicomte

Ti-Kêr
8, plasenn Kreiz-kêr
22200 Pañvrïd Ar Beskont

Tél. 02 96 21 74 39
www.pommeritlevicomte.bzh

Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité.